

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 octobre 2014
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 14 octobre 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je souhaite par la présente appeler votre attention sur la situation alarmante qui règne dans l'État occupé de Palestine, y compris Jérusalem-Est, et sur la montée persistante des tensions à laquelle on assiste du fait de la politique illégale et de l'oppression qu'Israël exerce sans relâche contre le peuple palestinien. Il ne se passe pas un jour sans que la Puissance occupante ne commette des violations graves du droit international. Activités de peuplement effrénées, dépossession de civils palestiniens, attaques militaires violentes, y compris contre des écoles, détentions et arrestations quotidiennes de Palestiniens, provocations incessantes, notamment dans des lieux saints, destruction de biens palestiniens par des colons israéliens extrémistes, blocus illégal de la bande de Gaza : toutes ces violations jettent de l'huile sur le feu et exacerbent les tensions, menaçant d'aggraver profondément l'instabilité qui règne sur le terrain.

Je tiens tout d'abord à appeler votre attention sur les provocations auxquelles se livre Israël dans les lieux saints de Jérusalem-Est occupée, à savoir Haram al-Charif (le Noble Sanctuaire), où se trouvent la mosquée Al-Aqsa et le dôme du Rocher. Un grave incident s'est encore produit hier, 13 octobre, lorsque le député de droite Moshe Feiglin, membre du parti du Premier Ministre et Vice-Président de la Knesset sous l'escorte de centaines de soldats des forces d'occupation israéliennes, a pénétré une fois de plus dans la mosquée Al-Aqsa, provoquant de violents affrontements. D'innocents fidèles palestiniens ont été blessés par des grenades étourdissantes et des balles souples. Il faut savoir que Moshe Feiglin est un personnage controversé, dont les provocations et les propos et actes racistes à l'encontre des Palestiniens ne cessent d'attiser les tensions. Il est bien connu pour son apologie des déplacements de Palestiniens et ses discours haineux à l'égard des Palestiniens et des Arabes en général.



Il convient de rappeler que cette nouvelle provocation intervient moins d'une semaine après que les forces israéliennes avaient pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa et expulsé les fidèles, dont certains ont été attaqués à l'aide de gaz lacrymogènes, de grenades étourdissantes, de balles souples et de matraques. Des grenades étourdissantes avaient également été lancées à l'intérieur de la mosquée, provoquant un incendie et endommageant le lieu saint. La Puissance occupante a même enfermé certains fidèles palestiniens dans la mosquée. Il ne fait aucun doute, comme l'a déclaré Hanan Achrawi, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qu'Israël tente de créer une nouvelle donne au détriment des Palestiniens, de leurs droits, de leurs sites religieux et de leur identité historique, et viole en toute impunité le caractère sacré des sites religieux.

Nous soulignons à nouveau le danger que représentent ces provocations incessantes à l'intérieur ou à proximité de la mosquée Al-Aqsa, première *qibla* et troisième lieu saint de l'islam. Toute nouvelle provocation ne fera qu'exacerber les tensions déjà vives et la colère de la population palestinienne et du reste du monde, et risquerait d'avoir de dangereuses répercussions. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe de condamner et de rejeter sans équivoque de telles violations et provocations, comme vous l'avez récemment fait en vous disant profondément préoccupé par les provocations répétées dans les lieux saints de Jérusalem, qui ne faisaient qu'exacerber les tensions, et qui devaient cesser. Il faut également savoir que la Puissance occupante se livre aux mêmes actes illégaux à la mosquée d'Abraham, à Al-Khalil (Hébron), dont les forces d'occupation et les colons israéliens interdisent l'entrée aux fidèles.

Toutes ces incitations à la violence contre les lieux saints qui se trouvent dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de même que les actes de provocation contre le peuple palestinien commis par la Puissance occupante, qu'il s'agisse du Gouvernement israélien, de ses forces d'occupation ou de ses colons illégaux, méritent d'urgence toute l'attention de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, conformément à la responsabilité que lui confère la Charte d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à ses nombreuses résolutions pertinentes demandant à ce qu'il soit mis un terme à toutes les mesures israéliennes visant à modifier le caractère, le statut juridique et la composition démographique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Il faut en particulier accorder la plus grande attention aux actes de terreur que les colons israéliens continuent de perpétrer, se livrant sans relâche à des attaques contre des civils palestiniens, des destructions de biens et des vols de terres et de ressources naturelles. Hier, 13 octobre, plusieurs Palestiniens ont été blessés dans les affrontements qui ont éclaté lorsque plus de 300 colons israéliens, escortés par des centaines de soldats des forces d'occupation, ont fait irruption dans le lieu saint abritant le tombeau de Joseph, à Naplouse, pour y célébrer des rites religieux. Un Palestinien a été blessé par balle et de nombreux autres ont été gravement blessés, dont un garçon de 16 ans. D'autre part, le 9 octobre, des colons israéliens ont déraciné et détruit des dizaines d'oliviers palestiniens près du village de Hosan, à l'ouest de Bethléem. Le mépris pour le droit dont font preuve les colons et l'incapacité du Gouvernement israélien à les maîtriser et à faire en sorte qu'ils répondent de leurs crimes sont autant de preuves criantes qu'Israël fait fi de la paix sur la base de la solution des deux États. Je tiens également à appeler votre attention sur le fait que la Puissance occupante poursuit sa politique illégale et inhumaine

d'expulsion de familles palestiniennes. La semaine dernière, elle a délivré un ordre d'expulsion à 20 familles des villages de Bourj et de Ras el-Ahmar, dans le nord de la vallée du Jourdain.

Je souhaite à présent appeler votre attention sur la catastrophe humanitaire qui perdure dans la bande de Gaza, occupée à la suite de l'agression militaire criminelle d'Israël, qui a duré plus de 50 jours et provoqué de lourdes pertes humaines et matérielles dans l'ensemble de la région. À cet égard, nous nous félicitons du succès de la conférence internationale sur la reconstruction de Gaza, qui s'est tenue au Caire sous l'égide de l'Égypte et de la Norvège, et espérons que les généreuses contributions annoncées seront rapidement versées afin que les travaux urgents de reconstruction puissent commencer sous la direction du Gouvernement d'union nationale palestinien, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies. Nous demandons une fois de plus la levée complète du blocus israélien afin que les travaux de construction et de relèvement puissent débiter dans les meilleurs délais et que les Palestiniens de Gaza puissent enfin commencer à reconstruire leur vie et leurs communautés.

Dans ces circonstances, nous engageons la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, à accorder une attention immédiate à la montée des tensions et à la situation alarmante qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Des mesures concrètes doivent être prises pour amener Israël à respecter le droit international, les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale avant que la situation se dégrade davantage. Se taire face à des violations aussi graves est inacceptable. L'impunité d'Israël ne pourrait que s'en trouver renforcée et la Puissance occupante pourrait croire, à tort, qu'elle peut continuer de bafouer le droit international à sa guise, sans avoir à rendre de comptes. Il est temps de mettre un terme à près de 50 ans d'occupation israélienne et à tous les crimes que l'État israélien commet contre la population civile palestinienne sans défense et contre ses terres.

La présente lettre fait suite aux 523 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 2 octobre 2014 (A/ES-10/659-S/2014/716), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien dont doit répondre Israël, Puissance occupante, et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour de la dixième session extraordinaire d'urgence, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**